



## Règlement des marchés Créatelier82

Créatelier82- 1 rue princesse- 82000 MONTAUBAN  
Tél : 06.71.79.58.60  
Email : [createlier82@gmail.com](mailto:createlier82@gmail.com)

### Les valeurs de l'association Créatelier82 sont :

- ✓ Mettre en avant l'artisanat local et le fait main
- ✓ Promouvoir une consommation en circuit court et éco-responsable,
- ✓ Présenter des créations soucieuses de l'environnement,
- ✓ Favoriser l'entraide et les projets communs, la convivialité et le partage.

Afin de promouvoir et développer ses valeurs, l'association Créatelier82 organise des manifestations ouvertes aux créateurs et artisans se reconnaissant dans ces valeurs. En participant aux manifestations, tous les postulants s'engagent à respecter ces valeurs avec intégrité.

### Critères de participation aux marchés :

- Fabriquer vous-même les produits mis en vente. Pas de revendeurs.
- Être un professionnel déclaré et pouvoir le justifier
- Être en possession d'une assurance en responsabilité civile étendue aux foires et marchés. Ces 2 documents ne sont pas à joindre au dossier d'inscription mais vous devez les avoir avec vous le jour des manifestations auxquelles vous participez.
- Pour participer aux manifestations organisées par Créatelier82 il n'est pas obligatoire d'adhérer à l'association. Cependant cette adhésion donne droit à un tarif réduit des frais de participation.

Cette adhésion est de 20€ pour l'année civile.

### Inscription au marché :

Le travail présenté doit être conforme à celui pour lequel le créateur a été sélectionné. La fiche d'inscription fait office de contrat : elle sera imprimée et dûment remplie, datée et signée. Le créateur doit joindre à la fiche d'inscription le règlement par chèque à l'ordre de Créatelier82 puis l'envoyer par courrier avant la date butoir indiquée sur la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Createlier82 - 1 rue Princesse - 82000 Montauban

Un dossier d'inscription incomplet ne sera pas validé.

### Règlement financier :

L'association Créatelier82 est susceptible de déposer votre chèque d'adhésion à l'association dès sa réception, aussi, en cas d'annulation, ce chèque ne pourra être rendu. Son montant restera acquis par l'association et vous pourrez bénéficier des tarifs adhérents pour tous les marchés de l'année.

Cependant, le chèque de participation au marché ne sera débité qu'après la date de marché auquel il correspond et pourra donc être annulé selon les conditions d'annulation prévues par le règlement.

### Annulation et absence :

En cas de désistement du participant, les frais d'inscriptions seront restitués si l'association est prévenue au plus tard 15 jours avant l'évènement ou en cas de force majeure avec justificatif.

En cas d'intempéries ou d'alerte municipale, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation. Le chèque de participation ne sera pas débité.

### Communication :

Créatelier82 s'engage à promouvoir la manifestation sur tous les supports de communications choisis par l'association.

Le créateur peut fournir des photos de ses créations et autorise l'association à les utiliser pour les publications sur les réseaux sociaux liées à la manifestation auquel il participe. Le créateur s'engage à relayer les informations liées à la manifestation auquel il participe au plus grand nombre.

### Manifestation :

L'exposant bénéficie d'un espace d'exposition, dans la limite maximum de 3 mètres linéaires.

La charge du placement des exposants incombe aux responsables de l'association ou à une personne désignée pour. L'exposant ne pourra pas s'installer sans avoir reçu validation.

Lors des événements, l'horaire d'installation à respecter est celui indiqué sur le contrat. L'exposant doit prévoir son heure d'arrivée sur le lieu de la manifestation en fonction de son temps d'installation. L'exposant doit être présent minimum 1 heure avant l'horaire d'ouverture au public. L'exposant sera considéré comme absent si ce délai est dépassé et qu'il ne nous aura pas prévenu de son retard. Son espace pourra alors être affecté afin d'éviter des manques entre les stands.

Après déchargement, l'exposant déplacera son véhicule et le stationnera en dehors du site du marché.

Chaque exposant a la responsabilité de l'aménagement de son espace.

Aucun matériel n'est mis à disposition par Créatelier82. L'électricité est fournie mais nécessite la possession d'une prise spéciale pour les marchés.

Nous vous invitons à prévoir le matériel nécessaire pour le montage de votre stand, pour la présentation et l'emballage de vos pièces et à considérer tous les facteurs tels que : les aléas climatiques, la sécurisation des éléments présentés, votre confort, la sécurité des personnes, le retour de monnaie, l'utilisation de matériel aux normes.

Pour votre stand, la présentation privilégiée et conseillée est linéaire, type table. L'espace linéaire sera adapté à la configuration des lieux.

Le créateur s'engage à soigner l'aménagement et la présentation de son stand afin de valoriser son travail et proposer une identité qualitative du marché.

Le créateur s'engage à ne pas laisser de débris sur l'espace occupé et à prévoir de quoi les collecter.

#### Sécurité :

Le créateur ne doit pas encombrer les lieux de passage et s'assurer que son stand ne présente aucun danger pour autrui.

Si la chute de votre stand ou d'une partie de votre installation provoquait un dégât, un préjudice physique ou matériel, vous en seriez tenu pour responsable.

#### Vol et dégradations :

L'association se détache de toute responsabilité en cas de vol de produits, de la caisse, de l'équipement personnel ou de dégradations.

Toute inscription aux manifestations organisées par l'association Créatelier82 m'engage à respecter le présent règlement.